

ACCORDS COMMERCIAUX ET RELATIONS
TCHÉCO-ALLEMANDS À LA FIN DU XIX^E SIÈCLE*Catherine Albrecht*

Les cinq chambres de commerce sont une bonne base pour effectuer une analyse de la concurrence et de la coopération entre Tchèques et Allemands dans le domaine des affaires économiques. Après 1884, les chambres de commerce à Prague, České Budějovice et Plzeň, avaient principalement des représentants tchèques alors que celles à Reichenberg et eger étaient restées aux mains des Allemands. En ce qui concernait le contrôle des institutions, les représentants tchèques et allemands dans les chambres de commerce se trouvaient, alignés sur les lignes nationales, en forte contradiction. Les Allemands de Bohême regardaient avec prudence les recommandations qui pourraient donner le jour à des institutions économiques et qui ainsi contribuer au droit d'état bohème; les Tchèques, eux, refusaient tous changements qui puissent conduire à une indépendance administrative des pays frontaliers de la province. C'est pourquoi différentes circonstances telles que les statuts de 1884 pour la Chambre de commerce de Prague, des recommandations concernant la Banque austro-hongroise ou des propositions pour la création d'une sixième chambre pour la Bohême orientale, provoquèrent une dispute acharnée entre Tchèques et Allemands. Quand cependant des thèmes économiques pouvaient être extirpés de leur cadre institutionnel, alors les cinq chambres de commerce étaient capables de travailler ensemble pour soutenir des directives communes politiques. Des thèmes tels que l'introduction d'une monnaie-or en 1892, l'impôt progressif sur le revenu et la politique commerciale (en particulier les relations commerciales avec la Hongrie) réunirent les couches dirigeantes du monde des affaires, indépendamment de leurs nationalités. De telles affaires communes provoquèrent la séparation plus à l'intérieur des communautés tchèques et allemandes qu'entre les deux groupes nationaux.